



Protection de l'Enfance : Exigeons un autre avenir pour la jeunesse !

Dans le cadre des Assises de la Protection de l'Enfance, nos organisations syndicales avaient sollicité plusieurs audiences auprès des membres du Gouvernement concernés par la question de la protection de l'enfance.

Si, nous n'avons eu aucune réponse de la part du Secrétaire d'État en charge de la Protection de l'Enfance, le cabinet du Garde des Sceaux a lui répondu favorablement à notre demande et nous avons pu être reçus le 13 juillet dernier.

Ce rendez-vous a été pour nous l'occasion de rappeler la réalité des besoins sur le terrain pour permettre une prise en charge adaptée et de qualité des enfants dans le cadre des décisions prises, tant en terme de protection des enfants que d'accompagnement de celles et ceux ayant posé des actes de délinquance.

Nous avons réaffirmé notre opposition au Code de Justice Pénale des Mineurs et nos vives inquiétudes à l'égard du projet de loi « Protection de l'Enfance », qui stigmatise et criminalise les mineurs isolés étrangers par un fichage systématique et délétère.

En effet, nous avons pu exprimer notre opposition à une justice stigmatisante et répressive, qui ne prend pas en considération les revendications portées par les professionnels ni même le besoin des enfants. Nous avons porté le fait qu'un autre choix de société était possible avec la mise en œuvre d'un code de l'Enfance et sollicité un rendez-vous avec l'ensemble des membres du Gouvernement, concernés par l'Enfance. Il est plus que temps de construire ensemble et éviter les clivages pour mener enfin une véritable réflexion sur les dysfonctionnements du système de protection de l'enfance.

Nous ne pouvons que constater que nous n'avons pas été entendus et encore moins écoutés. Nous nous sommes retrouvés face à un discours méprisant et vide de proposition.

L'ensemble de nos organisations ont donc rappelé le besoin de réponses urgentes à nos revendications :

- L'augmentation de postes pour répondre aux besoins des populations ;
- Une politique nationale pour la Protection de l'Enfance garantissant les missions de service public permettant l'équité et l'accueil afin de répondre aux besoins des enfants et familles accompagnés sur l'ensemble du territoire national : prévention spécialisée, places en structures collectives, en familles d'accueil, en accompagnement en milieu ouvert, etc. ;
- La priorité des réponses éducatives sur les mesures répressives et l'abrogation du Code de Justice Pénale des Mineurs ;
- L'urgence et la nécessité de remettre et développer les moyens pour la prévention et l'éducation ; le rappel que faute d'intervention des services publics en éducation, en prévention, en médiation, en remédiation, les situations se détériorent et se judiciaient ce qui, en plus d'être source de grande souffrance pour les populations et particulièrement pour



les enfants, tous les tribunaux se retrouvent débordés par des situations auxquelles la Justice ne peut espérer seule pouvoir apporter des réponses réparatrices.

- Le renforcement des partenariats prévention/protection/justice pour une prise en charge à tous les niveaux ;
- La fin de la marchandisation du travail social au profit du service public de l'action sociale et médico-sociale ;
- Un accès universel aux droits fondamentaux pour l'ensemble de la population et notamment les publics les plus fragiles accompagnés par les services sociaux.

Montreuil, le 2 août 2021